

**Académie Charles Cros**  
**56<sup>e</sup> Grands Prix du Disque**

13 novembre 2003

*Texte de l'allocution d'Alain Fantapié, Président de l'Académie Charles Cros<sup>1</sup>*

Nous sommes ici pour une fête, à laquelle je me réjouis de vous voir si nombreux pour honorer les créateurs, les interprètes, les éditeurs de disques. Mieux que pour les honorer, pour les servir. Que cette proclamation soit placée sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Aillagon, qui n'a finalement pu être présent mais dont je vous lirai le très chaleureux message, qu'elle accueille aujourd'hui le Ministre de la culture du Cameroun, que je salue, que Radio France et son président Jean-Marie Cavada soient pour elle de formidables soutiens et partenaires, ce sont des symboles forts pour l'action que mène l'Académie Charles Cros. Une Académie qui n'est pas un jury d'occasion se réunissant une fois par an pour s'autocélébrer mais un collectif d'une soixantaine d'experts, de journalistes, de producteurs de programmes, de chercheurs et d'universitaires qui ont voulu manifester ainsi leur volonté d'être des acteurs véritables au service des cultures sonores dont l'enregistrement est le vecteur.

Une fête, donc, mais assombrie par une crise du disque d'autant plus inquiétante que tout indique que le plus grave est à venir. L'Académie Charles Cros la met au cœur de ses préoccupations car le disque a été depuis un demi-siècle un formidable outil au service des formes de culture sonore dans toute leur diversité, et de démocratisation de l'accès à la musique.

Ce n'est pas le lieu, ici, d'en faire le sujet du débat. Mais tout au moins, disons que ce débat nous paraît marqué de trop de confusion. Confusion sémantique déjà entre des termes comme ceux de piraterie et de piratage, distinction qui fut pourtant lucidement établie par le SNEP lui-même il y a quelques années : l'une, pillage organisé de la création, qu'il relève de la contrefaçon ou de l'exploitation abusive de l'Internet ; l'autre, de nature privée, délicate car c'est une pratique dont les implications sont non seulement économiques mais aussi sociales et culturelles. Confusion aussi dans le discours entre deux logiques, l'une purement commerciale et posée en termes de chiffres, volume des ventes, santé financière, versement de dividendes. L'autre qui est qualitative et a pour objectif de donner aux artistes et créateurs l'accès à tous les publics, et au public l'accès au patrimoine comme à la création. Ce sont deux logiques distinctes si parfois elles peuvent, occasionnellement, coïncider.

Il ne faut pourtant pas croire que l'Académie Charles Cros ne se sente concernée que par cette dernière. Des éditeurs phonographiques en bonne santé économique, ayant des centres décisionnels en France, en mesure de diffuser leurs productions auprès des publics du monde entier, c'est une chance. Mais penser qu'on peut bloquer techniquement l'usage frauduleux de l'Internet est illusoire à court terme. Et s'il est hautement souhaitable que la tva sur le disque soit réduite, cette mesure ne suffira pas, dans la durée, à régler les problèmes.

Les questions se posent à de multiples niveaux aujourd'hui. Celui des rapports entre l'édition et les médias audiovisuels qui peuvent aboutir à des abus de position dominante. Celui de la distribution au moment où la vente en grande surface, en croissance continue, représente

---

<sup>1</sup> Texte écrit mis en forme à l'issue de la proclamation

désormais plus de la moitié du marché du disque en France et où l'offre se limite à un nombre dérisoire de références : il y a bien une crise de l'offre, comme le souligne Jérôme Roger ; celui de la durée de protection de productions qui ont représenté un investissement très lourd et une prise de risque et qui ne doit pas mettre l'édition en France en situation d'infériorité par rapport aux éditeurs américains, comme l'affirme Alain Lanceron, président de Virgin Classics.

Il y a surtout une différence de nature entre des productions à forte valeur culturelle ajoutée, disques de musique contemporaine, restitutions d'œuvres arrachées à l'oubli, accompagnées de véritables appareils musicologiques ou historiques qui en facilitent l'abord et la compréhension, productions de rentabilité économique directe douteuse d'une part, et d'autres qui sont le produit de pures opérations de marketing, mais nullement illégitimes pour autant. Celles-ci se fondent sur des coups médiatiques avec des interprètes instrumentalisés et parfois jetables. Celles-là sont un élément majeur de la construction des carrières d'interprètes. Cette différence ne peut être prise en compte que par les mesures constitutives d'une politique où les Ministères de la culture ont fait preuve dans le passé de pusillanimité, alors qu'ils donnaient au livre et au cinéma en France les moyens de faire entendre leur différence.

Face à la crise du disque, l'ACC entend donc contribuer, aux côtés des professionnels, auteurs, compositeurs, interprètes, éditeurs, dont les approches sont parfois divergentes voire opposées, et des pouvoirs publics, à jouer son rôle d'acteur représentatif de la vie civile, car il est à craindre qu'on ne réussisse à la résoudre sans un effort de sensibilisation et de pédagogie qui y associent ceux qui, parce qu'ils écoutent la musique, la font vivre.

Sans doute est-il paradoxal (et je terminerai sur cette note très positive) que nous ayons, malgré tout, reçu cette année tant de disques de haute qualité et venant de multiples sources. Elles prouvent, comme le tout récent label Aeon lancé par Pierre Lemoine, que je salue, qu'avec flair et esprit d'entreprise, et aussi passion, quand on veut, on peut.